

La démocratie ouverte à tous

BIENNE Le Conseil de ville a poursuivi hier l'examen du nouveau règlement de la ville. Les élus ont accepté de donner la possibilité aux étrangers et aux jeunes de déposer des interventions parlementaires.

PAR MARJORIE SPART

Le Parlement biennois a poursuivi hier son examen du nouveau règlement de la ville. Pour rappel, la nouvelle Constitution biennoise comporte 102 articles auxquels les parlementaires ont déposé pas moins de 150 demandes de modifications, qu'il s'agissait de passer en revue, d'accepter ou de refuser. Mercredi soir, les élus n'avaient abordé que la question du préambule au règlement (notre édition de jeudi).



Une participation politique ouverte à tous est le cœur de l'innovation de ce règlement de la ville.

RUTH TENNENBAUM
PASSERELLE

Les débats ont donc repris à l'article 7, un texte entièrement nouveau, qui évoque la participation de la population dans la vie politique de la ville. Cet article offre la possibilité à certaines personnes, qui n'ont pas le droit de vote de déposer des interventions parlementaires au Conseil de ville. Entendez que les étrangers ainsi que les jeunes de moins de 18 ans auraient ainsi un moyen de se faire entendre au sein du parlement.

Ce point était contesté par l'UDC qui proposait de le biffer. «Cela correspond à déposséder les conseillers de ville de leurs droits», a plaidé Maurice Paronitti (PRR) qui rejoignait l'avis de l'UDC. Pour Martin Scherrer

(UDC), «cet article pose un problème de réalisation: quel poids donner à ces interventions parlementaires? Et qui doit les défendre?»

Ruth Tennenbaum (Einfach livres) a martelé qu'un règlement ad hoc devait voir le jour, si cet alinéa était accepté, «pour définir qui peut déposer quoi et sous quelle forme». Pour elle, «offrir la possibilité à la population de participer directement à la politique est le cœur de l'innovation de ce nouveau règlement de la ville.» Un avis partagé par Dennis Briehle (PVL): «Avec cet article, nous pouvons offrir un accès direct à la démocratie à ceux qui ne peuvent pas voter. C'est un outil exceptionnel.»

Défendant la proposition du Conseil municipal, le maire Erich Fehr a admis qu'il s'agissait là d'un droit participatif qui prenait une forme non conventionnelle. «Mais pas de panique: nous devons encore rédiger un règlement détaillé pour mettre cela en œuvre.» Il a rappelé que cet outil permettrait une meilleure interaction des autorités avec les Biennoises et les Biennois et un certain rapprochement, «aussi avec les étrangers, qui représentent 30% de la population biennoise». Au final, le Conseil de ville a accepté de conserver cet alinéa, permettant à des non élus de déposer des interventions parlementaires.

Ancrage du bilinguisme

Le ton est monté, à la tribune, lorsqu'il a été question de l'art. 12, al 3. Celui-ci énonce clairement qu'au sein des autorités, «les langues françaises et allemandes, ainsi que les sexes, doivent être représentées de la



Le Conseil de ville aura besoin de nombreuses heures de travail pour arriver au bout de la première lecture du règlement de la ville. A/MAK

manière la plus équilibrée possible». Sandra Schneider (UDC) a proposé de rayer cet alinéa en avançant que «la qualité et les compétences des personnes prévalent sur leur langue et leur sexe». Scandalisée par cette proposition, Natasha Pitet (PRR) a martelé que «tous les organes de la Ville doivent refléter notre bilinguisme». Plusieurs élus se sont insurgés contre les propos de l'UDC qui, par la voix de Martin Scherrer est allée plus loin encore en affirmant qu'il fallait «arrêter de protéger les minorités». Les conseillers de ville ont fait bloc

pour maintenir dans l'art. 12 cet équilibre entre les langues et les sexes.

Compétences financières

Après la pause, les élus ont accepté l'art. 17, qui offre aux ayants droit biennois la possibilité de se prononcer via des scrutins consultatifs, sur des objets qui touchent Bienne mais qui relèvent de la compétence du canton ou de la Confédération.

Concernant les élections au Conseil municipal et à la mairie, l'UDC a tenté d'introduire un article qui aurait permis

d'instaurer une mairie tournoyante au sein de l'exécutif. Une idée que le parti avait déjà avancée par le biais d'un postulat qui avait été rejeté, tout comme l'a été hier soir cette même proposition.

La compétence financière des différents organes politiques a ensuite fait l'objet d'un débat groupé, alors que cette question revenait dans de nombreux articles. Pour rappel, le Conseil municipal a décidé d'augmenter la somme relevant de sa compétence à 500 000 fr. (300 000 fr. aujourd'hui), celle du Conseil de

ville à 8 mios de fr. (5 mios aujourd'hui). Le peuple ne se prononcera que sur des montants dépassant 8 mios de fr.

De nombreuses propositions, émanant de tous les côtés de l'hémicycle, demandaient que ces limites soient revues à la baisse. «Ces montants sont trop élevés à chaque niveau», a martelé Dana Augsburg-Brom, à la tribune.

A l'heure où nous mettons sous presse, les discussions allaient bon train sur ces questions. Et la première lecture du règlement de la ville était loin d'être terminée.

Une réserve culturelle à la place d'Agglolac

BIENNE/NIDAU Des acteurs culturels de la région ont lancé hier une association pour proposer un projet alternatif à Agglolac.

Face au manque d'alternatives pour le projet Agglolac, quatre acteurs culturels de la région ont lancé hier l'association «Vision réserve culturelle», afin d'offrir de nouvelles idées pour l'ancien site d'Expo 02 à Nidau. Les quatre initiateurs du projet regrettent que les espaces ouverts soient systématiquement bétonnés en Suisse. L'association détaille ainsi sa vision de la réserve culturelle: un vaste terrain où cohabitent différentes formes d'habitat et de travail, des activités de loisirs permanentes ou non (festivals, cinéma en plein air, etc.), des bars et restaurants, des installations sportives... Bref, un en-

droit où tout le monde s'y retrouve et se mélange joyeusement.

Les idées de la population peuvent être «très diverses», a encouragé hier Anna Tanner, membre du comité, au micro de Canal 3. Il y a plein de possibilités! complète-t-elle.

Un projet alternatif

Si un groupe d'opposants s'est formé, réunis au sein du comité Stop Agglolac, ceux-ci ne proposent pas de projet alternatif comme souhaite le faire la Réserve culturelle. Pour rappel, Agglolac prévoit la construction de 850 appartements, pouvant accueillir

2500 personnes.

La Réserve culturelle ne va pas à l'encontre de ce projet, ont affirmé les membres de l'association lors de la présentation hier. «Nous voulons entamer un processus participatif où tout le monde peut donner ses idées, sa vision pour le site», a expliqué Anna Tanner. Le collectif n'exclut pas d'ailleurs que certains se prononcent en faveur de ces appartements. «Mais nous sommes convaincus que les habitants de Bienne et Nidau ont d'autres vœux», a complété Marc Schütz, membre également du comité. Concrètement, tout le monde, enfants y compris, est invité à



Les quatre membres du comité sont des acteurs culturels de la région. AIMÉ EHI

envoyer ses idées sur le site bilingue lancé pour l'occasion: kulturschutzgebiet.ch. Une première réunion publique sera aussi organisée le 7 décembre à Nidau, afin de recueillir les premières suggestions. La Réserve culturelle veut pro-

poser un projet concret avant la votation de l'été prochain, qui verra les populations de Bienne et Nidau se prononcer sur le projet Agglolac. Le temps sera-t-il suffisant? «Je pense que c'est le bon moment pour agir», rétorque Anna Tanner. «Si on lance un projet trop tôt,

il peut être vite oublié». Aucun budget n'est établi pour le moment. Le projet pourrait être subventionné par des dons, un financement participatif ou des contributions des pouvoirs publics. L'association est ouverte à toutes les possibilités en la matière. JGA